

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-149 du 29 Mai, 1987

portant nomination des Commissaires  
aux Comptes auprès du Centre National  
des Bureaux de Fret.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, et du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Vendredi 3 Avril 1987,

DECRETE :

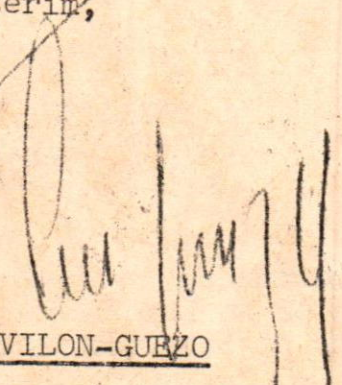
Article 1er..- Conformément aux dispositions des statuts-type des Sociétés d'Etat et d'Economie Mixte, sont nommés Commissaires aux Comptes auprès du Centre National des Bureaux de Fret (CNBF), les personnes dont les noms suivent :

- Séverin AKADJAME, Elève Administrateur Civil
- Anatole CHODATON, Administrateur Civil.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Mai 1987

pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GURZO

Le Ministre de la Justice, Chargé  
de l'Inspection des Entreprises  
Publiques et Semi-Publiques et pour le  
Ministre de l'Équipement et des Transports  
absent,



Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 MJIEPSP 4  
MET 8 CNBF 10 autres Ministères 13 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6  
IGE 3 DCCT-ONEPI 4 Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP 4 BCP-MPS 2 BN 4 DB-  
DTCP-DI 10 intéressés 2 JORPB 1.-